

Séance du 17 mars 2016

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille seize, le dix-sept mars, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers	* Étaient présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, P. MAILLET, M.L. MATELOT
➤ en exercice : 23		F. LE GARS, M. COLLIN, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET,
➤ présents : 21		M.-F. LE BLANC, G. LE CLECH, J. LEMAIRE, M.C. PERRUCHOT,
➤ votants : 23		M. VALLADE
Date de convocation :		V. BERTHO, B. GIARD, C. GUILLOTTE, P. THOMAS
10/03/16		N. NAUDIN, P. GUÉGAN, Y. LOYER, B. MATEL
Date de publication et	* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :	P. ENHART, T. GROLLEMUND
d'affichage : 18/03/16	* Étaient également présents :	C. ILLIAQUER, N. LE ROCH (CCBI)

Délibération n° 16-024-V21

COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH - TENNIS : TARIFS 2016 DE LOCATION DES TERRAINS

La commission de finances, réunie le 18 janvier 2016, a donné un avis favorable aux propositions suivantes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les tarifs de location des terrains de tennis, à compter du 21 mars 2016 :

- 1) Terrains extérieurs :
 - Terrains extérieurs « A » « B » « C » : 10,50 € par heure engagée totalement ou partiellement occupé
 - Carte « Terrains extérieurs » : 83,00 € pour 10 heures
 - Terrain extérieur « D » : 5,50 € par heure engagée totalement ou partiellement occupé
 - Heures creuses en juillet et août : 6,50 € par heure, entre 15 et 17 h
 - Supplément si location de court en intérieur : 3,00 €
- 2) Terrains intérieurs :
 - Terrains intérieurs : 11,50 € par heure engagée totalement ou partiellement occupé
 - Carte « Terrains intérieurs » : 100,00 € pour 10 heures
- 3) Terrains intérieurs/extérieurs :
 - Carte « Terrains intérieur/extérieur » : 91,00 € pour 5 heures de terrain en extérieur et 5 heures de terrain en intérieur
- 4) Tarif insulaire (sur présentation de la carte insulaire) et joueur accompagnant un adhérent du Tennis club de Belle-Île-en-Mer :
 - Terrains intérieurs ou extérieurs : 5,50 € par heure engagée totalement ou partiellement occupé
 - Carte « Insulaire »]
 - Carte « Accompagnant adhérent » :] 23,00 € pour 5 heures de terrains extérieurs/intérieurs
- 5) Tarif spécial professeur :

Les professeurs de tennis ont la possibilité d'occuper les courts à la demi-heure et seront facturés à la moitié du tarif horaire du terrain concerné.

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 18 mars 2016

Frédéric LE GARS
Président

